

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.1 décisions budgétaires

Classe Transplantée 2023
Fixation des tarifs aux
familles
pour les séjours
de l'école Monod-Camus et
de l'école Jules Verne

DATE DE CONVOCAION
3 mars 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 28

La Maire,

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen, 53 avenue
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,
dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230309-2023-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Affichage : 20/03/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-03-07

L'an deux mil vingt trois
le neuf mars à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,
Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS –
Mme DUDOUE – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE –
Mme BARRIERE – M. PETIT – M. LEMAIRE – M JEANJEAN – Mme
CREVON – Mme DUCHEMIN – M. BULARD – M. BIGOT- Mme
BOSQUIER- M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme ESCLASSE à M GESLIN Francis
Mme DELOBEL à Mme MEZRAR
M. SACHOT à Mme BARRIERE
Mme QUOD-MAUGER à M GOMIS
M. FRESSEL à M ROGERET
M. BRUNET à Mme VANDEL
M MIZABI à Mme MALINGE
M. Frédéric GESLIN à Mme DUDOUE

Excusés

Mme DUVAL

M GESLIN Francis est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Elisabeth VANDEL, Adjointe en charge de l'éducation, l'enfance, la
Jeunesse et de la coopération.

En partenariat avec l'Education nationale, la Municipalité a fait le choix de
permettre l'organisation des classes de découverte pour les enfants de ses
écoles.

En 2023, les projets suivants sont ainsi proposés concernant les écoles J.Monod-
A.Camus et Jules Verne :

- J.Monod-A.Camus, classe de Découverte à Tourlaville :

- du mercredi 1^{er} au vendredi 3 mars 2023 pour 2 classes de CE2
et CE2/CM1 soit 49 élèves. L'organisation sera assurée par le
centre Collignon de Tourlaville dans la Manche. Le coût moyen
par enfant est de 204 €.

- Jules Verne, classe de Découverte à Grandcourt :

- du lundi 15 au mercredi 17 mai 2023 pour 2 classes de CM1/CM2 soit 56 élèves. L'organisation sera assurée par la Ferme Européenne. Le coût moyen par enfant est de 179€.

Il convient de veiller à ce que le départ de chaque élève à ces séjours soit rendu possible, notamment grâce à des conditions tarifaires adaptées aux capacités des financières des familles.

Ainsi, la Municipalité supporte les deux tiers des dépenses engagées, dans la limite d'une enveloppe de 10.000€ par séjour, et fixe le montant de la participation des familles selon la répartition des quotients familiaux applicables dans les classes concernées. Cela porte aux niveaux suivants pour 2023:

Tranche A :	58 €
Tranche B :	60 €
Tranche C :	63 €
Tranche D :	65 €
Hors Commune :	80 €

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer la participation des familles selon les modalités précisées ci-dessus.

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La nomenclature M14 ;

Le budget 2023 de la commune ;

L'avis de la Commission Éducation, Enfance, Jeunesse du lundi 27 février 2023

Considérant

Qu'en 2023, les projets suivants sont ainsi proposés concernant les écoles J.Monod-A.Camus et Jules Verne :

- J.Monod-A.Camus, classe de Découverte à Tourlaville :

- du mercredi 1^{er} au vendredi 3 mars 2023 pour 2 classes de CE2 et CE2/CM1 soit 49 élèves. L'organisation sera assurée par le centre Collignon de Tourlaville dans la Manche.

- Jules Verne, classe de Découverte à Grandcourt :

- du lundi 15 au mercredi 17 mai 2023 pour 2 classes de CM1/CM2 soit 56 élèves. L'organisation sera assurée par la Ferme Européenne.

Que le coût moyen par enfant est de :

- 204 € pour le séjour de l'école **J.Monod-A.Camus** comprenant des frais de transport, d'hébergement et d'animations pédagogiques sur place.
- 179 € pour le séjour de l'école **Jules Verne** comprenant les frais d'hébergement et d'animations pédagogiques sur place.

Qu'il convient de veiller à ce que le départ de chaque élève à ces séjours soit rendu possible, notamment grâce à des conditions tarifaires adaptées aux capacités des financières des familles.

Que la Municipalité supporte les deux tiers des dépenses engagées, dans la limite d'une enveloppe de 10.000€ par séjour, et fixe le montant de la participation des familles selon la répartition des quotients familiaux applicables dans les classes concernées.

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : de fixer la participation des familles selon les modalités précisées ci-dessous :

Tranche A : 58 €

Tranche B : 60 €

Tranche C : 63 €

Tranche D : 65 €

Hors Commune : 80 €

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230309-2023-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Affichage : 20/03/2023